

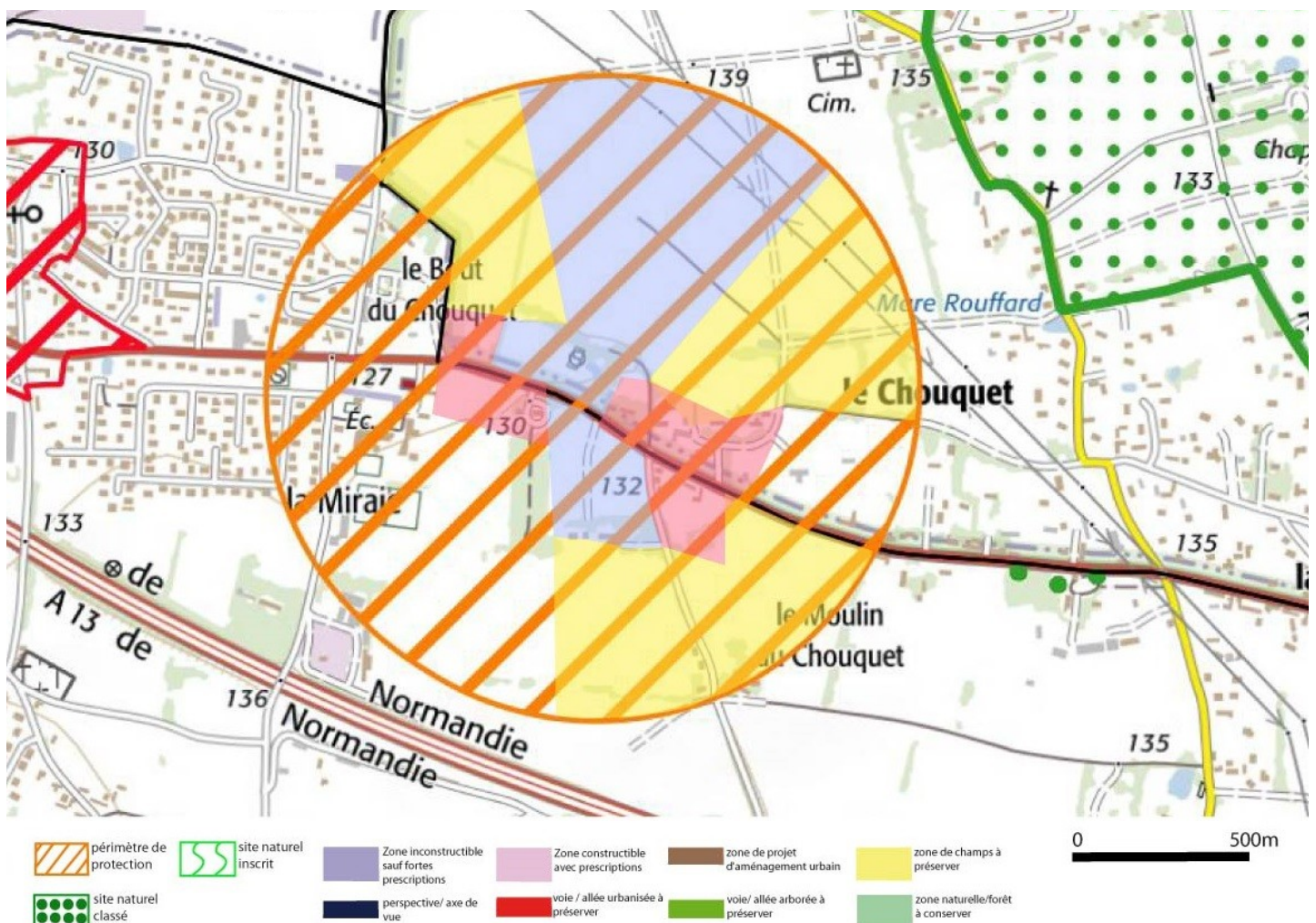
Caumont > Auberge du Grand Chouquet Royal

Il existe de nombreuses autres protections sur la commune : la croix près de l'église est monument historique, la boucle de la Seine est site classé mais leurs périmètres ne REcouvrent pas l'auberge et ses abords.

L'ancienne auberge du Grand Chouquet Royal a été inscrite en tant que monument historique le 11 mai 2004. La protection comprend aussi les communs et le pressoir-cellier.

L'actuelle route départementale est issue d'un ancien chemin royal qui permettait aux charrois de desservir le pays du Roumois depuis Rouen. Datée des XVII^e-XVIII^e siècles, l'auberge du Chouquet est placée en bordure du chemin, à proximité de son débouché sur le plateau menant à Bourg-Achard. L'établissement s'articule autour d'une cour fermée avec son portail et le corps de logis alignés sur la route. Construit en pans de bois sur un soubassement de briques et de silex, le logis a conservé côté cour sa galerie de circulation en encorbellement et à claire-voie. La décoration reste sobre avec des moulurations sur les poutres sablières basses et certains poteaux. Une toiture haute en tuiles couronne l'édifice. Les intérieurs ont été peu transformés et ont conservé une belle cheminée en tuileau. Bâti en moellons et en pierre de taille, les communs et le pressoir de l'auberge ont subsisté autour de la cour centrale.

Les abords sont à la fois impactés fortement par la route départementale 675 et la proximité de la métropole rouennaise ce qui conduit à des constructions plus locales ou restaurées de manière un peu exotique mais aussi du bâti de qualité et à la fois des espaces naturelles ou agricoles qui donnent un peu de respiration au monument historique. La parcelle devant le monument historique doit absolument rester non constructible.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le logis aligné sur la route (vue proche) Le logis depuis la route (vue éloignée) La façade du logis sur cour



Les communs

Le bâtiment des pressoirs

Les vestiges des pressoirs

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun villi à jaune vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1°C). Les constructions en colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm.)

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Château à Caumont



Le manoir du Plouzel du XVII^e siècle



L'architecture rurale aux alentours



Une toiture en chaume



La chapelle de la Ronce



La vallée de la Seine située à proximité